L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, 24 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No. 16 de la rue de Chartres, Bottes, souliers et brodequins.

Par Eug. Tourné, sur la levée, vis-à-vis la presse à coton du 3ème district — noix de Grenoble, extra.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 38 de la rue de Chartres. — habillements fins et de mode légère et "notions".

Vente de Gages. — Aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin de J. Angiade, à l'encoignure des rues Conti et Bourbon. M. Placide J. Spear, encanteur, continuera la vente de gages non-rachetés et qui sont restés en la possession de l'établissement. Ces gages consistent en montres or et argent de toute espèce, fusils de chasse, revolvers, bijoux fins, linge, glaces, tableaux et quantité d'autres articles. La vente est sans réserve et chaque article sera garanti au moment de la crise.

SPECTACLES.

Vendredi, 24 avril.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Grande représentation au bénéfice de Jennie Engel.

SALLE GRUNEWALD. — Grand Concert.

Le Veto du Président.

Wall street est dans l'allégresse et le *Herald* qui avait déjà déclaré la guerre à l'Ouest et au Sud, a dû consentir à désarmer. A Rochester quelques imbéciles ont fait tirer le canon, comme si la patrie était sauvée. Tout cela parce que le président Grant a mis son veto au bill qui proposait de porter la circulation des greenbacks de 382 millions à 400 millions.

Nous aussions compris ces explosions de joie si le Président eût, par son veto, donné le signal de la reprise des paiements en espèces, car alors il y eût eu un légitime prétexte à l'expression de la joie nationale. M. Grant ne pouvait certes pas décréter, d'un trait de plume, cette mesure de salut, comme la Convention française décrétait la victoire, mais le pays était en droit d'attendre après tout le temps que M. Grant et ses conseillers avaient eu pour étudier la question, autre chose que le simple conseil de rester dans le *statu quo* jusqu'au moment où "quelque chose pourra se présenter."

Nous ne pouvons blâmer le Président de rester fidèle à la théorie de la reprise des paiements en espèces qui nous a toujours paru la seule rationnelle, la seule commandée par l'expérience et les règles de la saine économie politique.

Rien de plus légitime, dans cet ordre d'idées, que de rappeler au Congrès les engagements solennels pris par les Etats-Unis " d'adopter, le plus promptement qu'il serait possible, des mesures pour le rachat en espèces de leurs billets." Le Président eût pu, il eût dû ajouter que ces années étaient écoulées depuis cette promesse et qu'il était grandement temps que les représentants de la nation s'occupassent des moyens d'y faire honneur.

Il est très louable, de la part du président, de rester fidèle aux idées qu'il a émises dans la première année de son administration en 1869. Mais, depuis lors, il s'est écoulé cinq années et il nous semble que cette période constituait tout le temps nécessaire pour étudier à fond la question et pour arriver à la solution du problème de la reprise des paiements en espèces.

Si les conseillers de M. Grant se montraient incapables de lui donner satisfaction, il devait en prendre d'autres jusqu'à ce qu'il trouvât des financiers assez habiles pour venir à bout de la difficulté. Il ne l'a pas fait et la lecture de son message nous laisse la conviction que nous sommes tout aussi peu avancés qu'on l'était en 1864 ou 1865, en ce qui concerne la reprise des paiements en espèces.

Les Etats-Unis ont promis solennellement, il y a dix ans, de racheter leurs billets en espèces. M. Grant considère cette promesse comme sacrée et il propose de la réaffirmer de nouveau.

Cela ne rappelle-t-il pas l'histoire de ce débiteur qui faisait les plus belles protestations du monde à son créancier et qui finalement lui disait : "je n'oublie pas, mon cher, ce que je vous dois, je ne m'en quitterai jamais envers vous."

Nous avons vainement lu et relu le message du président pour y trouver les moyens pratiques qui, dans sa pensée, doivent peu à peu conduire à la reprise des paiements en espèces. Nous n'y voyons que des contradictions ou des cercles vicieux.

Le message dit, par exemple, " qu'on adopte des mesures pour retourner à la base des espèces et l'on verra que l'argent prendra la place de la petite monnais de papier." Très bien, mais quelles mesures ? Il ne nous les indique pas.

Et, il ajoute :

" *Quand* la prime sur l'or atteindra un taux suffisamment bas, avec le montant des billets des Etats-Unis fixé d'une façon permanente à des limites convenables, et le Trésor assez renforcé pour être à même de les racheter sur demande, en espèces, on pourra *alors* avec sécurité, inaugurer un système de banques libres, etc."

Mais, comment la prime sur l'or arrivera-t-elle à ce taux suffisamment bas, si, comme le propose plus loin le message, le gouvernement se met à enfouir une plus grande quantité d'or et si les banques nationales, à sa requête, en font autant. L'accumulation de l'or, cela saute aux yeux, aura, pour effet, de faire hausser la prime sur les espèces, à moins qu'on ne renonce à exiger les droits de douane en or.

Autant que nous pouvons en juger d'après l'exposé peu clair du message, le système de l'auteur de ce document serait celui-ci :

Augmenter les revenus du Trésor de façon à y accumuler chaque année un surplus d'or, réduire peu à peu le montant des greenbacks en circulation, et quand le Trésor aurait assez d'or, retirer le papier-monnaie fractionnel, dans l'espérance que la monnaie d'argent viendrait d'elle-même le remplacer, et organiser des banques libres en déclarant que leurs billets seront rachetables en espèces ou en greenbacks, ces derniers étant déclarés eux-même rachetables en or.

Les défants de ce plan sont évidents.

Et, d'une part, le gouvernement accumule l'or dans ses coffres et retire des greenbacks de la circulation, il en résultera une gêne de plus en plus prononcée par le manque de signes d'échange et une hausse progressive sur l'or qui, en dépit de ce que dit le message, ne restera pas dans le pays pour faciliter complaisamment l'opération. Enfin, l'augmentation des impôts n'améliorera pas la situation et n'augmentera pas la balance du commerce en notre faveur.

Le message ne dit rien des moyens de dériver au rachat des billets des banques nationales, et il dispose avec un merveilleux facon de la question de l'augmentation de la circulation, en disant qu'il sera temps de s'en occuper lorsque les paiements en espèces seront rétablis.

Le président Grant avait un message beaucoup plus simple à faire que celui qu'il a envoyé au Congrès. Il devait dire à peu près ceci :

" Le Congrès a pris, à différentes reprises, l'engagement de racheter les greenbacks en espèces. Il est temps qu'il tienne sa promesse. Je ne sais par quels moyens il pourra y arriver, ne comprenant rien à la question, mais je mettrai mon veto à toute mesure qui n'aura pas pour objet la reprise des paiements en espèces."

Cela eût mieux valu selon nous que l'exposé incompréhensible d'un plan qui n'en est pas un, exposé rempli d'erreurs économiques palpables et de contradictions flagrantes.

A un autre point de vue, le veto prouve que le Président, après beaucoup d'hésitations, a cédé à la pression des capitalistes du Nord Est qui voyaient dans la loi dite *inflation bill* un précédent dangereux pour leurs intérêts et une tendance menaçante vers la répudiation.

La difficulté du problème vient selon nous, des vices du système financier très compliqué adopté comme expédient pendant la guerre, et la solution ne pourra en être obtenue que par un plan d'ensemble, dont le point de départ sera la consolidation en une seule dette à très long termes des diverses dettes à échéances trop rapprochées et à intérêts différents, contractées sous l'empire de pressantes nécessités, consolidation qui permettra de recevoir les droits de douane en monnaie courante. Selon nous, l'organisation des Banques libres devra être, non une conséquence de la reprise des paiements en espèces, mais un acheminement à cette reprise, car la quantité des espèces métalliques dans le pays ne pourra s'augmenter que peu à peu par la balance du commerce et il sera de toute nécessité, si on veut sortir de l'ornière actuelle, de créer un autre signe d'échange pour remplacer les greenbacks et les billets des banques nationales.

ACCIDENTS AUX PONTS DES CHEMINS DE FER.

A la suite d'une crue extraordinaire de la Rivière aux Perles, le pont qui en relie les deux rives et sur lequel passe le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, a été en partie détruit il y a deux jours. Cet accident ne causera pas d'interruption dans le service, car la compagnie a noliséson petit steamer sur lequel les voyageurs traverseront la rivière pour monter, de l'autre côté, dans un nouveau train prêt à les recevoir. Le pont dont il s'agit se trouve à une distance d'environ trente-deux milles de la Nouvelle Orléans ; il sera immédiatement réparé.

On annonce d'une autre part, que le pont de Chatawa sur le chemin de fer de Jackson, a été aussi emporté et que les trains ne peuvent venir jusqu'à Manchac. Les malles du Nord attendues ont été envoyées à Vicksburg et seront de là expédiées par le bateau à vapeur.

LA QUESTION DES JETÉES ET DU CANAL. —Les dépêches de Washington annoncent que le bill ayant pour objet de sanctionner le plan de jetées du capitaine Eads, est condamné par le fait de son renvoi au comité, et que les chances sont en faveur du bill pour le canal du fort St-Philippe.

LA LANTERNE. —Le Dr. Testut nous prie d'annoncer que demain, samedi, *La Lanterne* va reparaître avec le No 28, l'éditeur considérant comme nul le titre qui l'a remplacée pendant quelque temps. Il ne prendra que des abonnements de trois mois, et il servira lui-même les abonnés chaque samedi. Le bureau du Dr. Testut est au No 183, rue de Chartres entre Toulouse et St Louis.

THÉATRE DE L'OPÉRA. —Demain samedi, matinée à midi : *Les Amours du Diable*, opéra en quatre actes de Grisar.

Samedi soir, à sept heures, *Le Trouvère*, grand opéra de Verdi, avec MM. Gueymard, Devoyod, Mayan, Mmes Demain, Fursch-Madier.

Dimanche. *Le Chapeau de Paille d'Italie*, pièce en cinq actes.

Lundi, 27, BÉNÉFICE de M. Cassagne.

Au premier jour *Hamlet*, grand opéra en cinq actes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. —Nous avons déjà, dans un numéro précédent, constaté le succès de la pièce burlesque *Pocahontas*.

Due à la plume habile de John Boughan, cette pièce est une des plus amusantes que nous ayons vues, et sera favorablement accueillie partout où elle sera représentée, parce qu'elle rappelle une époque intéressante dans l'histoire du nouveau monde.

Mlle Alice Harrison remplit le rôle de l'héroïne Pocahontas, Mlle Jennie Engel celui du courageux capitaine Smith et M. R. C. White celui de Powhatan.

La pièce est exactement l'histoire des options de la Virginie et n'en diffère que par le mariage de la princesse indienne, qui, au lieu d'épouser Rolf, épouse le capitaine.

Mlle Engel fait un excellent capitaine Smith. Elle rend parfaitement la bravoure et l'intrépidité de ce vaillant colon qui fait tomber sous le tomahawk d'un peuple sauvage avant d'avoir eu le temps d'apporter les premières lumières de la civilisation. Les autres rôles, d'une moins grande importance, sont également bien remplis.

Ce soir, la représentation sera donnée au bénéfice de Mlle Engel.

Demain, à la matinée, M. Bidwell mettra en loterie une chaine et une montre en or, et les billets, comme toujours, seront distribués gratis avant le spectacle.

CONCERT OFFERT A MADAME HERR.—C'est ce soir à huit heures, à la salle Grunewald, que doit avoir lieu le concert organisé par les dames de la Nouvelle-Orléans au bénéfice de madame Herr, pianiste et professeur de grand mérite, et que son caractère et sa situation recommandent aux sympathies de notre monde musical. Nous espérons qu'il y aura foule pour applaudir la bénéficiaire, sa fille qui possède déjà un talent remarquable et les amateurs distingués qui avec M. de Monjan, l'éminent premier violon de l'Opéra, ont bien voulu donner leur concours pour cette soirée musicale. On trouvera le programme du concert à la seconde page.

CONCERT OFFERT A M. COLLIGNON.—Le concert sacré donné à l'*Eglise de l'Immaculée Conception*, au profit de M. Colligon, y avait attiré un auditoire de choix. La grande musique religieuse, si bien représentée par les compositeurs inscrits sur le programme, la voix de Mme Comes, ainsi que plusieurs autres, parmi lesquelles on a remarqué celle de Mlle L. B., ont été écoutées avec une attention soutenue.

Cette solennité musicale a été ce qu'elle ne pouvait manquer d'être, sous la direction d'un chef aussi habile que M. Colignon.

LOUISIANE.

Une lettre de la Nouvelle-Ibérie du 21 avril contient ce qui suit :

Le bayou Teche est monté très haut ; il commence à descendre. Toute la partie Est de la paroisse St-Martin est entièrement inondée. La fausse pointe est toute submergée.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas* :

Une élection aura lieu, au village de Pont-Breaux, le lundi 4 mai prochain, à l'effet de nommer un conseil de ville composé de cinq membres, à savoir :

Un maire,
Un contrôleur,
Un commissaire des rues,
Un chef de police,
Un surintendant du feu.

Nous engageons fortement les habitants de la corporation du Pont-Breaux, qui ont le droit de vote, à s'occuper sérieusement de cette élection, et nous désirons vivement que ces électeurs fassent tomber leur choix sur les citoyens les plus capables et les plus méritants que renferme notre localité.

Il importe beaucoup que nous ayons une bonne administration, et que tout le monde, dans ce cas, remplisse consciencieusement son devoir.

Nous lisons dans le *Shreveport Times* :

La société Howard, de Shreveport, par l'intermédiaire de son digne président, M. L. R. Simmons, a envoyé hier mille dollars à la Nouvelle-Orléans pour secourir ceux que l'inondation a laissés sans ressources. C'est là une bonne œuvre promptement faite et elle a l'approbation cordiale de chacun dans la communauté.

Merci à nos voisins de Shreveport pour leur prompte réponse à l'appel de la Nouvelle-Orléans.

Le même journal donne les nouvelles suivantes :

La rivière Tombigbee est maintenant plus haute qu'elle n'a été depuis plusieurs années et elle couvre les basses terres.

La population de la vallée de Conchita est dans une situation pitoyable. L'inondation a enlevé les barrières, les bestiaux et tout ce qui pouvait être emporté et a détruit les récoltes. Les habitants étaient pauvres avant, ayant eu de mauvaises récoltes l'année dernière, et ce dernier désastre met le comble à leur infortune.

Chemises de peau fines en fil de Lisle, pour $1 00. Chemisettes françaises écrues pour $3 00 la douzaine. L'état languissant des affaires nous force de vendre au prix coûtant.

GARTHWAITE, LEWIS & MILLER
100, rue Commune
vis-à-vis le City Hôtel.

Les Disciples de Thespis.

Leur Première Sortie dans les Rues de la Nouvelle-Orléans et leur Bal au Théâtre des Variétés.

La nouvelle association mystérieuse qui vient de se fonder dans le but de célébrer avec éclat tous les ans l'anniversaire de la naissance de l'immortel Shakespeare, a débuté hier soir par une procession aux flambeaux dans les rues et par un grand bal au théâtre des Variétés.

Les DISCIPLES DE THESPIS ont été accueillis avec faveur par notre population, et leur succès aurait été bien plus grand sans le concours de circonstances malheureuses, qui rend la joie presque impossible en ce moment à la Nouvelle-Orléans comme dans toute la Louisiane.

La foule cependant, toujours avide de plaisirs nouveaux, se pressait sur le passage du cortège, et, rue du Canal, le Club Pickwick avait illuminé en son honneur.

La procession s'est formée rue de Chartres, près Hopital, et s'est mise en marche vers sept heures et demie, aux sons d'une joyeuse fanfare.

Elle se composait de douze chariots, à la tête desquels caracolait, sur un beau cheval blanc, le grand-maître Thespis, le front ceint d'une couronne et un sceptre à la main. Sur le premier chariot on voyait l'immortel " Barde d'Avon, " couronné par les Muses, et derrière lui venaient, sur les onze autres chariots, les personnages de trois de ses œuvres les plus populaires : Jules-César, Henry IV et Mesure pour Mesure.

Le cortége a défilé lentement dans les rues comprises dans l'itinéraire indiqué la veille, et s'est rendu vers neuf heures au théâtre des Variétés, où une foule élégante et choisie attendait avec impatience les Disciples de Thespis.

Après cinq brillants tableaux représentant le couronnement de Shakespeare, Falstaff devant le juge Shallow, Jules César et son cortége, le Duc se révélant, dans Mesure pour Mesure, et Shakespeare offrant ses œuvres à Thespis, l'orchestre a fait entendre ses accords modieux et les danses ont commencé et elles ont duré jusqu'à une heure avancée.

Ce bal a été charmant, car l'entrain le plus vif y a régné et toutes les dispositions avaient été prises par les commissaires pour l'agrément des nombreux invités de Thespis.

Nous ne terminerons pas notre compte-rendu d'une aussi agréable fête, sans offrir nos remerciements à qui de droit pour les attentions dont nous avons été comblé.

VINS, VINS.—M. J. Mandin, rue Decatur No 57, vient de recevoir par le vapeur State of Minnesota, de Bordeaux, une grande consignation de vins rouges, de marques hautement réputés et de qualité supérieure. M. Mandin, en outre, attend par le navire Comtesse Duchâtel 100 barriques vins rouge de Chateau Bellevue, et 100 autres barriques vin Roussillon. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ces vins qui sont déjà avantageusement connus et que le nom de la maison Mandin recommande suffisamment aux consommateurs.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La manie du meurtre.

Depuis que le printemps a commencé les meurtres sont devenus si fréquents à la Nouvelle-Orléans, que la police commence à s'y habituer et que certains lecteurs à l'esprit maladif, qui cherchent les nouvelles à sensation, seraient fort étonnés si on ne leur servait pas journellement dans les colonnes de leur journal la narration circonstanciée de quelque horrible assassinat, d'un égorgement mystérieux, avec ou sans préméditation.

Une triste vérité, c'est que le crime se produit plus qu'une impression passagère sur la grande masse de notre population. Elle s'y est faite depuis quelques années, comme elle a accepté bien des choses, en se récriant d'abord, puis en se contentant de murmurer tout bas.

Les seuls gens qui crient les journaux dans les rues annoncent toujours à haute voix la " description complète du dernier meurtre ", pour attirer les acheteurs, et ils réussissent à naturaliser l'horreur.

C'est là un des signes du temps, qui indique l'état de marasme et de démoralisation dans lequel est tombée notre pauvre Louisiane reconstruite, affranchie et spoliée.

La mort d'un parent ou d'un ami, qui tombe sous le fer d'un assassin mystérieux excite la compassion, il est vrai, et fait couler des larmes sincères, car le cœur du Louisianais est resté bon et généreux en dépit des circonstances ; mais elle n'a plus le pouvoir de réveiller dans son cœur un sentiment d'indignation et de colère, qui le pousse à quelque extrémité pour protéger la société menacée dont il est membre actif et de venger le crime dont il a été victime.

Il se contente de constater les faits accomplis et de déplorer la perversité des hommes sous le régime de bonne et douce loi qu'il maudit, tout en s'y soumettant ; et la pensée ne lui vient pas, une seule fois, de se demander le pourquoi des événements et de s'interroger lui-même sur ce qui se passe devant ses yeux.

Voyons, si le crime est devenu à l'état chronique à la Nouvelle-Orléans, quelle en est la cause ?

N'est-ce pas l'impunité assurée aux malfaiteurs par nos gouvernants, et la coupable indifférence du peuple même, qui se tait et qui encourage par son silence les abolitions *en masse* prononcées à tous les assassins et à tous les voleurs ?

En y réfléchissant, on est bien forcé de se l'avouer tout bas, car rien n'est plus strictement vrai.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans est doué plus responsable qu'il ne le croit de l'état actuel des choses, car il autorise les abus, en se taisant, par la peur qu'inspirant pas. Nous lui disons ses vérités, une fois pour toutes, car notre devoir de journaliste est de le prévenir, chaque son devoir à lui est de veiller au maintien de ses libertés et à l'exécution des lois qui ont été faites pour le protéger.

Si les soixante-six bandits qui ont été arrêtés par M. Kellogg avaient été traités selon leurs mérites, et si notre population avait fait un exemple, de par la loi de Lynch, en suspendant une douzaine de ces malfaiteurs, — les plus coupables, — à autant de réverbères, ne pense-t-on pas comme nous, qu'il y aurait eu relâche dans le crime, et que les paisibles citoyens de notre ville auraient pu sortir, pendant quelques soirs au moins, sans la moindre crainte d'être assassinés au coin d'une borne !

Mais là n'est pas encore le vrai moyen de mettre effectivement fin à cette épidémie de sang qui menace de succéder à l'épidémie de vol. Pour amener les effets il faut détruire la cause, et nous avons indiqué cette cause.

Il y a tout un système à renverser, toute une épuration à faire.

Frappons une justice corrompue qui acquitte moyennant finances, et frappons aussi les avocats sans vergogne qui servent d'intermédiaires entre les voleurs et nos juges ; veillons à ce que les jurys ne soient plus composés d'un ramassis d'hommes qui font une profession de se vendre au plus offrant, quand ils sont intelligents, et qui jugent au hasard quand ils ne rendent compte de leur responsabilité, quand ils sont honnêtes mais ignorants ;

Exigeons que les portes des prisons restent fermées et que les registres soient correctement tenus, avec les noms de tous les prisonniers écroués, sans qu'il y ait possibilité de faire évader des malfaiteurs en détruisant simplement une page de ce registre, ou en effaçant le mot " *décédé* " devant le nom du prisonnier disparu ;

Sortout, ne permettons pas à un gouverneur, fut-il insurgateur, de lâcher sur la société tous les pensionnaires du pénitencier et de se faire des partisans parmi les assassins et les fripons.

Tout cela est possible, si le peuple souverain le veut sérieusement. Il se doit, au moins, de protester publiquement et hautement contre toutes ces infamies, et demanifester bien clairement son mépris et sa colère contre les intrigants et les aventuriers qui ne craignent pas de spéculer sur le crime.

Uxoricide.

Encore une femme tuée par son mari.

Hier matin, vers onze heures, Mme Mary Faraday, demeurant avec sa fille au No 230 de la rue Calliope, entre Dryades et Baronne, et séparée de corps depuis cinq années du son mari, Thos Faraday, un *grocer* de la rue Levée, était assise avec sa fille et Mme Polhan, une de ses locataires, dans un appartement du rez-de-chaussée de la maison habitée par elle, quand son mari a fait tout à coup irruption dans la chambre, et sans répondre un saint de sa fille, a ordonné d'un ton péremptoire à Mme Faraday de le suivre à la cuisine, où il voulait lui parler en particulier. La pauvre femme, qui avait des raisons de craindre que son mari ne se portât à quelque acte de violence contre elle, a refusé d'obéir et a déclaré que celui-ci pouvait s'expliquer devant témoins.

Aussitôt, Thomas Faraday, a tiré un revolver de sa poche, et sans lui parler un parole, a fait feu, en approchant le canon du pistolet à quelques pouces du visage de Mme Faraday.

La malheureuse femme, blessée grièvement à la tête, la balle ayant pénétré par le nez et s'étant aplatie sur un os, a essayé de s'enfuir, mais, le lâche assassin l'a suivie et a fait feu une seconde fois, l'atteignant dans le dos ; puis encore une troisième fois mais sans résultat.

Voyant alors sa victime étendue à ses pieds, il a cru l'avoir tuée, et se précipitant dans la rue, il s'est embarqué dans un char de la rue Baronne, avec l'intention, a-t-il dit plus tard, de se constituer prisonnier à la station de police du premier precinct.

L'état de Mme Faraday est très critique et l'on dése-père presque de la sauver. Ses souffrances sont atroces. La blessure qu'elle a au visage n'est pas grave, mais la seconde blessure au dos est mortelle.

Elle est âgée de cinquante ans, a peu près, et mariée depuis vingt ans. Elle s'est séparée de son mari, il y a cinq ans, par ce que celui-ci la maltraitait. Elle devait aussi, conséquemment, pendant quinze années avant de prendre la détermination de s'éloigner de lui avec sa fille, âgée maintenant de dix-huit ans. On dépeint Faraday comme un homme emporté et brutal.

Dernièrement, il s'était présenté plusieurs fois chez sa femme, en l'insultant toujours de la façon la plus grossière. On a lieu de croire qu'un assassinat d'une autre nature, comme elle a accepté bien des choses, en se récriant d'abord, puis en se contentant de murmurer tout bas.

Les seuls gens qui crient les journaux dans les rues annoncent toujours à haute voix la " description complète du dernier meurtre ", pour attirer les acheteurs, et ils réussissent à naturaliser l'horreur.

C'est là un des signes du temps, qui indique l'état de marasme et de démoralisation dans lequel est tombée notre pauvre Louisiane reconstruite, affranchie et spoliée.

La mort d'un parent ou d'un ami, qui tombe sous le fer d'un assassin mystérieux excite la compassion, il est vrai, et fait couler des larmes sincères, car le cœur du Louisianais est resté bon et généreux en dépit des circonstances ; mais elle n'a plus le pouvoir de réveiller dans son cœur un sentiment d'indignation et de colère, qui le pousse à quelque extrémité pour protéger la société menacée dont il est membre actif et de venger le crime dont il a été victime.

Il se contente de constater les faits accomplis et de déplorer la perversité des hommes sous le régime de bonne et douce loi qu'il maudit, tout en s'y soumettant ; et la pensée ne lui vient pas, une seule fois, de se demander le pourquoi des événements et de s'interroger lui-même sur ce qui se passe devant ses yeux.

Voyons, si le crime est devenu à l'état chronique à la Nouvelle-Orléans, quelle en est la cause ?

N'est-ce pas l'impunité assurée aux malfaiteurs par nos gouvernants, et la coupable indifférence du peuple même, qui se tait et qui encourage par son silence les abolitions *en masse* prononcées à tous les assassins et à tous les voleurs ?

En y réfléchissant, on est bien forcé de se l'avouer tout bas, car rien n'est plus strictement vrai.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans est doué plus responsable qu'il ne le croit de l'état actuel des choses, car il autorise les abus, en se taisant, par la peur qu'inspirant pas. Nous lui disons ses vérités, une fois pour toutes, car notre devoir de journaliste est de le prévenir, chaque son devoir à lui est de veiller au maintien de ses libertés et à l'exécution des lois qui ont été faites pour le protéger.

Si les soixante-six bandits qui ont été arrêtés par M. Kellogg avaient été traités selon leurs mérites, et si notre population avait fait un exemple, de par la loi de Lynch, en suspendant une douzaine de ces malfaiteurs, — les plus coupables, — à autant de réverbères, ne pense-t-on pas comme nous, qu'il y aurait eu relâche dans le crime, et que les paisibles citoyens de notre ville auraient pu sortir, pendant quelques soirs au moins, sans la moindre crainte d'être assassinés au coin d'une borne !

Mais là n'est pas encore le vrai moyen de mettre effectivement fin à cette épidémie de sang qui menace de succéder à l'épidémie de vol. Pour amener les effets il faut détruire la cause, et nous avons indiqué cette cause.

Il y a tout un système à renverser, toute une épuration à faire.

Frappons une justice corrompue qui acquitte moyennant finances, et frappons aussi les avocats sans vergogne qui servent d'intermédiaires entre les voleurs et nos juges ; veillons à ce que les jurys ne soient plus composés d'un ramassis d'hommes qui font une profession de se vendre au plus offrant, quand ils sont intelligents, et qui jugent au hasard quand ils ne rendent compte de leur responsabilité, quand ils sont honnêtes mais ignorants ;

Exigeons que les portes des prisons restent fermées et que les registres soient correctement tenus, avec les noms de tous les prisonniers écroués, sans qu'il y ait possibilité de faire évader des malfaiteurs en détruisant simplement une page de ce registre, ou en effaçant le mot " *décédé* " devant le nom du prisonnier disparu ;

Surtout, ne permettons pas à un gouverneur, fut-il insurgateur, de lâcher sur la société tous les pensionnaires du pénitencier et de se faire des partisans parmi les assassins et les fripons.

Tout cela est possible, si le peuple souverain le veut sérieusement. Il se doit, au moins, de protester publiquement et hautement contre toutes ces infamies, et demanifester bien clairement son mépris et sa colère contre les intrigants et les aventuriers qui ne craignent pas de spéculer sur le crime.

Uxoricide.

Encore une femme tuée par son mari.

Hier matin, vers onze heures, Mme Mary Faraday, demeurant avec sa fille au No 230 de la rue Calliope, entre Dryades et Baronne, et séparée de corps depuis cinq années du son mari, Thos Faraday, un *grocer* de la rue Levée, était assise avec sa fille et Mme Polhan, une de ses locataires, dans un appartement du rez-de-chaussée de la maison habitée par elle, quand son mari a fait tout à coup irruption dans la chambre, et sans répondre un saint de sa fille, a ordonné d'un ton péremptoire à Mme Faraday de le suivre à la cuisine, où il voulait lui parler en particulier. La pauvre femme, qui avait des raisons de craindre que son mari ne se portât à quelque acte de violence contre elle, a refusé d'obéir et a déclaré que celui-ci pouvait s'expliquer devant témoins.

Aussitôt, Thomas Faraday, a tiré un revolver de sa poche, et sans lui parler un parole, a fait feu, en approchant le canon du pistolet à quelques pouces du visage de Mme Faraday.

La malheureuse femme, blessée grièvement à la tête, la balle ayant pénétré par le nez et s'étant aplatie sur un os, a essayé de s'enfuir, mais, le lâche assassin l'a suivie et a fait feu une seconde fois, l'atteignant dans le dos ; puis encore une troisième fois mais sans résultat.

Voyant alors sa victime étendue à ses pieds, il a cru l'avoir tuée, et se précipitant dans la rue, il s'est embarqué dans un char de la rue Baronne, avec l'intention, a-t-il dit plus tard, de se constituer prisonnier à la station de police du premier precinct.

L'état de Mme Faraday est très critique et l'on dése-père presque de la sauver. Ses souffrances sont atroces. La blessure qu'elle a au visage n'est pas grave, mais la seconde blessure au dos est mortelle.

Elle est âgée de cinquante ans, à peu près, et mariée depuis vingt ans. Elle s'est séparée de son mari, il y a cinq ans, par ce que celui-ci la maltraitait. Elle devait aussi, conséquemment, pendant quinze années avant de prendre la détermination de s'éloigner de lui avec sa fille, âgée maintenant de dix-huit ans. On dépeint Faraday comme un homme emporté et brutal.

Dernièrement, il s'était présenté plusieurs fois chez sa femme, en l'insultant toujours de la façon la plus grossière. On a lieu de croire qu'un assassinat d'une autre nature, comme elle a accepté bien des choses, en se récriant d'abord, puis en se contentant de murmurer tout bas.

Les seuls gens qui crient les journaux dans les rues annoncent toujours à haute voix la " description complète du dernier meurtre ", pour attirer les acheteurs, et ils réussissent à naturaliser l'horreur.

C'est là un des signes du temps, qui indique l'état de marasme et de démoralisation dans lequel est tombée notre pauvre Louisiane reconstruite, affranchie et spoliée.

La mort d'un parent ou d'un ami, qui tombe sous le fer d'un assassin mystérieux excite la compassion, il est vrai, et fait couler des larmes sincères, car le cœur du Louisianais est resté bon et généreux en dépit des circonstances ; mais elle n'a plus le pouvoir de réveiller dans son cœur un sentiment d'indignation et de colère, qui le pousse à quelque extrémité pour protéger la société menacée dont il est membre actif et de venger le crime dont il a été victime.

Il se contente de constater les faits accomplis et de déplorer la perversité des hommes sous le régime de bonne et douce loi qu'il maudit, tout en s'y soumettant ; et la pensée ne lui vient pas, une seule fois, de se demander le pourquoi des événements et de s'interroger lui-même sur ce qui se passe devant ses yeux.

Voyons, si le crime est devenu à l'état chronique à la Nouvelle-Orléans, quelle en est la cause ?

N'est-ce pas l'impunité assurée aux malfaiteurs par nos gouvernants, et la coupable indifférence du peuple même, qui se tait et qui encourage par son silence les abolitions *en masse* prononcées à tous les assassins et à tous les voleurs ?

En y réfléchissant, on est bien forcé de se l'avouer tout bas, car rien n'est plus strictement vrai.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans est doué plus responsable qu'il ne le croit de l'état actuel des choses, car il autorise les abus, en se taisant, par la peur qu'inspirant pas. Nous lui disons ses vérités, une fois pour toutes, car notre devoir de journaliste est de le prévenir, chaque son devoir à lui est de veiller au maintien de ses libertés et à l'exécution des lois qui ont été faites pour le protéger.

Si les soixante-six bandits qui ont été arrêtés par M. Kellogg avaient été traités selon leurs mérites, et si notre population avait fait un exemple, de par la loi de Lynch, en suspendant une douzaine de ces malfaiteurs, — les plus coupables, — à autant de réverbères, ne pense-t-on pas comme nous, qu'il y aurait eu relâche dans le crime, et que les paisibles citoyens de notre ville auraient pu sortir, pendant quelques soirs au moins, sans la moindre crainte d'être assassinés au coin d'une borne !

Mais là n'est pas encore le vrai moyen de mettre effectivement fin à cette épidémie de sang qui menace de succéder à l'épidémie de vol. Pour amener les effets il faut détruire la cause, et nous avons indiqué cette cause.

Il y a tout un système à renverser, toute une épuration à faire.

Frappons une justice corrompue qui acquitte moyennant finances, et frappons aussi les avocats sans vergogne qui servent d'intermédiaires entre les voleurs et nos juges ; veillons à ce que les jurys ne soient plus composés d'un ramassis d'hommes qui font une profession de se vendre au plus offrant, quand ils sont intelligents, et qui jugent au hasard quand ils ne rendent compte de leur responsabilité, quand ils sont honnêtes mais ignorants ;

Exigeons que les portes des prisons restent fermées et que les registres soient correctement tenus, avec les noms de tous les prisonniers écroués, sans qu'il y ait possibilité de faire évader des malfaiteurs en détruisant simplement une page de ce registre, ou en effaçant le mot " *décédé* " devant le nom du prisonnier disparu ;

Surtout, ne permettons pas à un gouverneur, fut-il insurgateur, de lâcher sur la société tous les pensionnaires du pénitencier et de se faire des partisans parmi les assassins et les fripons.

Tout cela est possible, si le peuple souverain le veut sérieusement. Il se doit, au moins, de protester publiquement et hautement contre toutes ces infamies, et demanifester bien clairement son mépris et sa colère contre les intrigants et les aventuriers qui ne craignent pas de spéculer sur le crime.

Avis aux Consignataires. — Le steamer State of Minnesota, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, commencera son déchargement, au poteau 24, Troisième District, en face du Liverpool Bonded Warehouse, JEUDI, 23 du courant, à 1 heure de l'après-midi. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et de venir recevoir les marchandises qui leur sont consignées, autrement les dites marchandises seront immédiatement à leurs frais et risques.

Aucune réclamation pour avaries ne devra être admise à moins de preuve à l'appui, dûment faite à l'arrivée, avant que les articles soient enlevés. Les consignataires obligeront les soussignés et s'épargneront frais en payant les connaissements et en faisant prendre livraison par eux-mêmes ou par leurs agents pour la vente, ou de toute autre manière qu'ils jugeront à propos.

Pour la livraison des marchandises, il faut se procurer, aux Bureaux des soussignés, un ordre qui sera accordé sur paiement du frêt.

A. R. MILLER & Co.,
au No 29 de la rue Carondelet.

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile. — Bureau général du frêt. — Nouvelle-Orléans, 22 Avril, 1874. — Avis spécial aux expéditeurs de frêt par le chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Mobile. — A partir de cette date et jusqu'à nouvel ordre, il ne sera pas reçu de frêt pour ce chemin.

R. D. CARPENTER,
Agent général pour le frêt.

24 avril—

Hygiénique accueilon pour les personnes allant en Europe. — Le steamer ETAT DE MINNESOTA, steamer du State Line — Capitaine Cumming, R. N. R., commandant, partira de son quai, le SAMEDI, 2 mai 1874, pour Liverpool, directement, et prendra toutes les classes de passagers. De nouveaux arrangements spéciaux ont été conclus en Europe en vue des voyages. Cette ligne offre aux passagers des avantages que ne peut offrir aucune autre ; ses agents sont MM. A. E. MILLER & CO., au No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans. Il n'y a que quatre cabines du salon du State of Minnesota qui ne soient pas retenues ; les personnes qui désirent partir par ce steamer n'ont donc pas de temps à perdre. 21 avril—

Divers ! Divers ! !

200 paniers huile d'olive, Adolphe Puget 21 oz et 11 oz.
150 caisses huile d'olive de Lucca.
500 paniers do do de James Pignol.
200 caisses vin muscat de Frontignan.
800 caisses macaroni et vermicelli d'Italie.
5 boucauts ficelle en pelottes. En débarquement de Steamship "Minnesota" de Bordeaux, navires B. C. Peters de Gênes, et Isoromato Monte Carmelo de Marseille.

A vendre par
ANT. LANATA.
No 9 et 11 rue Jefferson entre Chartres et Vieille Levée.

Grand Volksfest Allemand
—AU BÉNÉFICE DE—
L'Asile des Orphelins Allemands, Protestants,
DIMANCHE et LUNDI, 26 et 27 AVRIL,
AU
FAIR GROUNDS.

La fête sera inaugurée par un GRAND CONCERT, qui commencera à midi, le DIMANCHE. L'ouverture formelle aura lieu à l'heure précise, dans la grande Rot